

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

DELIBERATION N° 2018-49

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Absents : 5
Votants : 15
Procurations : 5

REÇU LE :

- 5 JUIN 2018

PREFECTURE FOIX

L'an deux mille dix-huit, le 14 MAI à 20 h 05, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/05/2018

Date d'affichage : 09/05/2018

Présents : Michel ANDOLFO, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Alain GARNIER, Camille HAUMONT-BOUZONVILLE, Fanny KUHNT, Didier MAURY, Paulette PORTET, Marie-Cécile RIVIERE, Jacques VU VAN.

Absents excusés (1) : néant

Absents avec Procuration (1) :

Annabel AUGUSTIN a donné procuration à Fanny KUHNT.
Kevin CARBONE a donné procuration à Jacques VU VAN.
Antoine DOMANEC a donné procuration à Alain GARNIER.
Raphaël GENZ a donné procuration à Eva BIETH.
Thierry TORRES a donné procuration à Camille HAUMONT-BOUZONVILLE.

La séance est ouverte à 20 h 05.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. **Madame Fanny KUHNT est désignée pour remplir cette fonction.**

OBJET : Tarifs de location des gîtes

Mme Bauzou expose :

Il s'agit de déterminer les tarifs de location des gîtes sur pilotis. Ils ont été visités par Gîtes de France qui pour le moment, en l'état, ne peut pas les mettre en location.

Voici la proposition émanant du groupe de travail réunissant la commission travaux et la commission vie locale, validée par les conseillers lors de la réunion hebdomadaire :

La location se ferait d'avril à octobre - fin des vacances de la Toussaint.

De juin à septembre : uniquement location à la semaine.

Les autres mois : possibilité de location le weekend du vendredi à partir de 18 heures avec un départ le dimanche à 18 heures.

Electricité : 8 kW par jour

Les tarifs de location proposés sont les suivants :

- weekend : 80,00 €

- semaine : 180,00 €

- avec une caution de 120 €, quelle que soit la durée de la location avec accès gratuit à la piscine.

Il est porté à l'information des conseillers que deux gîtes sont actuellement en rénovation – une réunion de travail listera les travaux à réaliser, les aménagements à faire pour évaluer le coût et établir un programme de travaux. Il est envisagé d'atteindre 1 épi. Des subventions pourront être ainsi obtenues.

La réservation se fera par la mairie, sur le site internet, puisqu'ils ne sont mis en location chez aucun partenaire.

Mme Bauzou précise qu'il faudra faire un bilan de fin de saison.

M. Maury rappelle que la commune comprend de nombreux atouts : se situe dans un PNR, les locations se trouvent près de l'Arget, le tarif n'est pas cher.

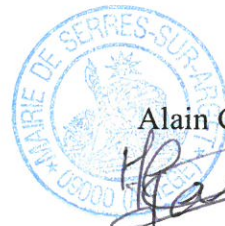
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de location des gîtes à compter de la saison 2018.

- **APPROUVE** le montant de la caution à hauteur de 120 €.

A Serres sur Arget, le 14 mai 2018

REÇU LE :
- 5 JUIN 2018
PREFECTURE FOIX



Le Maire,

Alain GARNIER

Reçu en Préfecture le :

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du